**Procès-verbal Assemblée Générale Ordinaire**

**18/04/2025**

24 adhérents sur 30 à jour de leur cotisation étant présents ou représentés, le quorum est atteint et l’assemblée peut valablement délibérer. Les travaux sont ouverts à 18h45. Nul ne s’y opposant, les votes sont opérés à main levée. Sont respectivement nommés Béatrice GIORGI-MIGNOT et François VAZQUEZ secrétaire et président de séance. Après relecture, le compte-rendu de l’AG 2024 est approuvé à l’unanimité. Après présentation et échanges, le rapport moral et le rapport financier sont également adoptés à l’unanimité.

**Rapport moral**

En 2024 /2025, le Conseil s’est réuni 4 fois afin de :

1. Poursuivre les travaux entrepris sur la révision du PLU, les risques naturels (submersion, incendie…) et les zones vulnérables, la cartographie réglementaire, la protection des marais, sans oublier la gestion de la population animale.
2. Entretenir le dialogue avec les autorités, communales quant au quotidien tel la sécurité, le traitement des ordures, l’urbanisme ou les dysfonctionnements ; communautaires sur la gestion des marais, du port et de la zone NATURA 2000 ; départementales sur le PPRN, le littoral et l’ONF ; préfectorales pour substitution aux manquements communaux.
3. Intégrer les problématiques de gestion des eaux telles le traitement des eaux usées, l’écoulement des eaux pluviales, l’entretien des fossés et le fonctionnement des marais perdus.
4. Porter attention aux dysfonctionnements communaux sur les infrastructures et la sécurité routière, l’éclairage, le ramassage des ordures ménagères et le respect des règles d’urbanisme.
5. Anticiper les difficultés liées à la raréfaction du foncier en établissant les constats, en procédant au recensement du potentiel et en définissant des pistes d’action, en évitant deux écueils, à savoir la stigmatisation des résidents secondaires et la gentrification du village.
6. Parfaire le fonctionnement de l’association sous deux angles : le toilettage des statuts et la communication.

L’exercice 2025 sera essentiellement consacré aux deux dossiers lourds d’urbanisme en cours (PLU et Monplaisir), tout en étant attentifs à l’évolution des projets Soleil levant et Emeraude, au suivi des démarches entreprises en 2024 (sécurité et dépôt sauvage) et au maintien d’une veille règlementaire sur les actes communaux. En outre, une réflexion particulière sera à conduire sur deux points plus insulaires : le rétablissement du péage du pont et la prolifération des sangliers. A la demande de l’assemblée, l’association doit se saisir des problématiques d’urbanisme liées aux risques naturels (recul du trait de côte, submersion et incendie) tant en termes d’études que d’adaptation et de prévention.

**Rapport financier**

Le rapport financier est présenté selon le tableau ci-dessous. Il n’appelle aucune remarque et présente un disponible de 33.048,10 €, en hausse de 9,81% soit + 2.954,82 € dont cagnotte mouettes 2.528,80 €

|  |
| --- |
| **ANNEE 2024** |
|   | débit | crédit | **SOLDES** |
|   |   |   |  |
| **RECETTES**  |   |  | **4879,51** |
| Adhérents 63 cotisations |   | 1.260,00 |   |
| Cagnotte mouettes |  | 4050,00 |  |
| Intérets livret |   | 829,51 |  |
|   |   |   |  |
| **DEPENSES**  |  |   | **1 924,69**  |
| Assurance SMACL 2023 | 201,99 |   |  |
| frais bancaires  | 14,00 |   |  |
| Huissier pour dossier Mouettes Monplaisir | 381,20 |   |  |
| Avocat dossier MouettesMonplaisir | 1140,00 |   |  |
| Frais site internet en cours | 187,50 |   |  |
|  |  |  |  |
| **EXCEDENT EXERCICE 2024** |  |  | **2.954,82** |
|  |  |  |  |
| Solde compte courant 31-12-2024 |   |  |  4 568,13  |
|  Livret A asso  |   |  | 28 479,97 |
| / cagnotte mouette : 2.528,80 |   |   |   |
| **Total des avoirs 31-12-2024** |   |  | **33 048,10** |
|  |   |  |  |
| Total des avoirs au 31-12-2023 |   |  | 30.093,28 |
| dont livret A 31/12/2023 |   |  | 27.650,46 |

**Renouvellement du CA**

Il est pris acte de la démission de Daniel PEZANT pour des raisons personnelles et fait appel à candidature pour son remplacement. Aucun nouveau candidat ne se déclare.

En application de l’article 9 des statuts, les candidats à renouveler au Conseil d’administration sont élus à l’unanimité : Jean-Christophe CHARRIÉ, Guy CHARRIÉ, Jérôme FRUCHARD, Béatrice GIORGI-MIGNOT, Gérard GOURON et François VAZQUEZ.

**Dossiers**

Un point d’actualité est fait sur les dossiers en cours :

**Soleil levant**: les travaux n’ont toujours pas commencé, la commercialisation semble problématique

**Emeraude**: une transaction serait en cours pour relancer un nouveau projet Nexity avec l’aval de la municipalité.

**Contentieux terrain des Mouettes** : le tribunal administratif est saisi.

**Parcs éoliens industriels** : le conseil d’Etat et la Commission européenne nous ont déboutés mais nous avons ouvert la voie et fédéré les oppositions. Pour la suite, nous déléguons au collectif NEMO et soutenons la commune de Saint-Pierre dans le contentieux à venir.

**Révision du PLU** : la procédure d’enquête publique va être conduite dans les mois à venir puis les personnes publiques associées (dont NE 17) devront émettre un avis.

**Décharge municipale sauvage** : nous avons laissé un temps de régularisation qui ne semble pas avoir été mis à profit pour corriger le tir. La préfecture n’a rien fait. Nous allons saisir le procureur.

**Sécurité esplanade** : nous avons sollicité la préfecture pour qu’elle se substitue à la maire. Pas de nouvelles…

**Traitement des eaux usées** : nos inquiétudes étaient fondées sur les insuffisances des installations actuelles ; la CDC s’est saisie du problème et prévoit dans les années à venir le transfert sur un projet intercommunal situé à La Cotinière

**Travaux Novotel** : nous avons soulevé des problématiques d’amiante qui ont du remonté aux oreilles de l’entrepreneur puisque les précautions obligatoires semblent avoir été prises en compte.

**Prolifération faune sauvage** : ragondins et sangliers pullulent et génèrent des dangers plus ou moins maitrisés. Un travail de fond est à entreprendre.

Plus rien n’étant à l’ordre du jour, les travaux sont clos à 20h30.

Certifié sincère et véritable, le 18 avril 2025

La Secrétaire de séance le Président de séance,

Béatrice GIORGI-MIGNOT François VAZQUEZ

**Procès-verbal Assemblée Générale Extraordinaire**

**18/04/2025**

24 adhérents sur 30 à jour de leur cotisation étant présents ou représentés, le quorum est atteint et l’assemblée peut valablement délibérer. Les travaux sont ouverts à 18h30. Nul ne s’y opposant, les votes sont opérés à main levée. Sont respectivement nommés Béatrice GIORGI-MIGNOT et François Vazquez secrétaire et président de séance.

Après communication au conseil d’administration qui n’a formulé aucune remarque, en préalable à cette assemblée chaque adhérent a reçu le projet de statuts modifiés.

Le président de séance rappelle les enjeux de ce toilettage : la relecture des statuts en vigueur, inchangés depuis la création de l’association, laisse apparaitre des articles inadaptés, obsolètes, incomplets, redondants, imprécis voire contradictoires qui pourraient être mis à profit par des avocats retors pour nous contester. Il est nécessaire de simplifier, d’éclaircir et d’évoluer afin de s’adapter aux interlocuteurs politiques (CDC, Pays, Département…), de préciser et d’élargir le champ d’action tout en préservant la proximité terrain qui fait la force de l’association.

Après échanges, le président soumet à l’approbation des adhérents la révision des statuts de juin 2000.

Conformément à l’article 12 desdits statuts, l’assemblée adopte les modifications proposées à la majorité des membres présents ou représentés.

Plus rien n’étant à l’ordre du jour, les travaux de l’Assemblée Générale Extraordinaire sont clos à 18h45.

Certifié sincère et véritable, le 18 avril 2025

La Secrétaire de séance le Président de séance,

Béatrice GIORGI-MIGNOT François VAZQUEZ